

LA RÉSIDENCE D'ÉCRITURE

Villa Annie Ernaux

1^{ère} période : du 01/09/2026 au 25/10/2026 en Turquie

2^e période : du 15/10/2026 au 10/12/2026

3^e période : du 01/03/2027 au 25/04/2027

Ce programme bénéficie de l'appui du Fonds de dotation la Petite Escalère



L'Institut français de Turquie (IFT), antenne d'Istanbul lance son deuxième appel à candidatures pour sa résidence d'écriture francophone « Villa Annie Ernaux ». Cette nouvelle édition sera consacrée à l'accueil d'un.e auteur/autrice.

Villa Annie Ernaux

Ce tout nouveau programme de résidence d'écriture compte parmi les événements phares de l'IFT. Il accueille chaque année 3 auteurs/autrices en résidence pour une durée maximale de 8 semaines. Cette nouvelle résidence d'écriture contribuera à renforcer le soutien de l'IFT à l'écriture, à la lecture, à la traduction et à l'édition, déjà engagé auprès de nombreux partenaires locaux avec le programme d'aide à la publication et avec son **Prix de la Traduction**. L'accueil en Turquie de grandes figures littéraires françaises telles que **Leïla Slimani**, **Laurent Gaudé**, **Mathias Énard** ou encore **Jérôme Ferrari**, crée des ponts entre lectorats et professionnels. De plus, le **Choix Goncourt de la Turquie** fédère chaque année des lecteurs francophones et valorise la vitalité de la littérature contemporaine française en Turquie.

L'objectif de cette résidence d'écriture francophone est de favoriser les imaginaires franco-turcs. La Turquie, et Istanbul en particulier, est une source d'inspiration sans limite pour les voyages littéraires où tous les sens sont sollicités.

Annie Ernaux, lauréate du Prix Nobel de littérature en 2022, est une écrivaine très appréciée en Turquie où la quasi-totalité de son œuvre est traduite en langue turque. Ses romans, qui explorent la mémoire, l'identité et les rapports sociaux rencontrent un intérêt certain auprès du lectorat turc.

Dans le cadre du Festival du film d'Istanbul en 2023, son film « Les Années Super 8 », réalisé avec son fils David Ernaux-Briot, a été projeté à l'Institut français de Turquie - antenne d'Istanbul. Cette projection a été suivie d'une séance de dédicaces, au cours de laquelle plus de 350 personnes sont venues rencontrer l'écrivaine.

Le programme « Villa Annie Ernaux » bénéficie de l'appui du fonds de dotation « La Petite Escalère ».¹

OBJECTIFS DU PROGRAMME « VILLA ANNIE ERNAUX »

- Favoriser la circulation des écrivain.e.s et des idées dans une approche régionale ;
- Impulser un travail de création nourri par des relations interculturelles ;
- Offrir aux lauréats des lieux de travail et de résidence variés ;
- Favoriser les rencontres avec des publics distincts, et avec des scènes artistiques locales diversifiées ;
- Permettre la création d'œuvres singulières, à la croisée de deux continents et de plusieurs cultures ;

MODALITÉS

- Création littéraire contemporaine de tous genres confondus : jeunesse, fiction, roman, polar, bande dessinée, poésie... ;
- Résidence d'écriture d'une durée de 8 semaines en Turquie, dans la région d'Istanbul ;
- Production d'un texte/roman graphique qui fera l'objet d'une traduction en turc (100 pages maximum).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être de nationalité française, ou résident.e en France depuis au moins 5 ans ;

¹ Le fonds de dotation La Petite Escalère a pour mission de promouvoir et encourager l'expérimentation et la création artistiques contemporaines sous toutes leurs formes. La Petite Escalère soutient et accompagne les créateurs et les organismes culturels dans le cadre de résidences d'artistes, de publications et d'éditions, d'expositions, d'installations et de productions... La Petite Escalère apporte également son aide à des projets et des structures dont l'objectif est de favoriser l'accès à la culture pour tous – jeunes, publics fragilisés, isolés ou éloignés de l'offre culturelle. Le fonds de dotation a soutenu le jardin de sculptures La Petite Escalère (2011 – 2020) et créé et financé la plateforme éditoriale Sculpture Nature (2014 – 2019).

- Être dégagé.e de toute autre activité professionnelle pendant le temps de la résidence ;
- Avoir déjà été publié.e à compte d'éditeur.

MODALITÉS FINANCIÈRES

Rémunération en droits d'auteur (net), affiliation URSSAF nécessaire :

- Une allocation de résidence sur la base de 450 € hebdomadaires (8 semaines en Turquie soit 3 600 €) ;
- Commande d'un texte de 800 € net ;
- Prise en charge des frais liés au voyage : billet d'avion aller-retour.

Le logement est pris en charge par l'Institut français de Turquie.

ENGAGEMENTS DU / DE LA LAURÉAT.E

- Concourir à la vie de l'Institut français de Turquie : le/la résident.e s'engage à consacrer l'équivalent d'une demi-journée par semaine au partage de son travail avec le public (passages dans les écoles et lycées francophones d'Istanbul) sous différentes formes : rencontres, lectures, ateliers d'écriture et tournée nationale (à déterminer ensemble).
- Dégager du temps pour un échange avec les acteurs du livre sur place ;
- Souscrire une assurance durant l'exécution de la présente résidence, la responsabilité de l'Institut ne pouvant être engagée vis-à-vis du / de la résident.e en matière de dommages aux tiers, ni d'accidents du travail le/la concernant. Le/la résident.e est réputé.e avoir souscrit à cet effet les assurances nécessaires, incluant une assurance rapatriement international ;
- Le/la résident.e atteste par ailleurs être habilité.e à exercer son activité. En aucun cas l'Institut ne saurait être tenu pour responsable du non-paiement de charges sociales ou salariales ;
- La/le résident.e s'engage à travailler de manière prioritaire sur le projet présenté dans sa candidature et sélectionné par le jury ;
- À l'issue de la résidence, la/le résident.e devra présenter une restitution publique au format libre.

ENGAGEMENTS DE L'INSTITUT FRANÇAIS DE TURQUIE

- Offrir un accompagnement aux auteurs pendant la durée de la résidence afin de les mettre en réseau avec les principaux acteurs impliqués dans leur projet d'écriture ;
- Fournir une aide aux procédures administratives ainsi qu'à l'organisation logistique du séjour, fournir un appui à la traduction et à l'interprétariat ;
- Mettre à disposition les espaces culturels de l'IFT, notamment la médiathèque, le cinéma, des espaces d'écriture... (pendant les horaires d'ouverture) et, éventuellement, fournir un ordinateur et une imprimante ;
- Valoriser, communiquer et faciliter la circulation des textes issus de la résidence.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les différentes pièces du dossier administratif doivent être rassemblées dans un seul document PDF. Les textes seront rédigés en français :

- **Descriptif du projet** précisant les motivations du séjour, les thèmes d'écriture, l'intérêt de la résidence dans le parcours et les éventuels projets d'édition (4 500 signes maximum) ;
- **Portfolio** (extrait de textes publiés, d'articles ou dessins, liens vers des sites, extraits vidéos..., 8 pages maximum) ;
- **CV** ;
- **Pièce d'identité** en cours de validité (carte d'identité ou passeport – copie recto verso) ;
- **Attestation sur l'honneur** datée, signée et accompagnée de la mention « *Bon pour accord* », certifiant :
 - L'acceptation des conditions générales et du règlement ;
 - Que vous êtes l'auteur des œuvres mentionnées dans votre dossier.

Le dossier est à envoyer à l'adresse : residence@ifturquie.org

LES MODALITÉS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury international procédera à la sélection du/de la lauréat.e. Il sera composé d'un membre de l'Institut français de Paris, de membres de l'IFT, d'un représentant de la fondation « La Petite Escalère », et de représentants des scènes littéraires locales.

Critères de sélection :

- Le parcours professionnel du candidat ;
- La qualité et les perspectives du projet, son rapport à la Turquie / Istanbul.

Annonce des résultats : le nom du/de la lauréat.e sera communiqué dès la finalisation des délibérations du jury, au plus tard le 06/07/2026.

Date limite de dépôt de candidature : 05/06/2026 (23h59 française)

26/06/2026 : jury de sélection ;

06/07/2026 : Annonce des lauréat.e.s

01/09/2026 : le/la premier.e lauréat.e arrive

25/10/2026 : fin de la première résidence

15/10/2026 : le/la deuxième lauréat.e arrive

10/12/2026 : fin de la deuxième résidence

01/03/2027 : le/la troisième lauréat.e arrive

25/04/2027 : fin de la résidence

La période de résidence sera proposée par le jury aux candidats retenus, en fonction des créneaux disponibles et de la sélection finale.

ÉVALUATION DE LA RÉSIDENCE

Dans une perspective d'auto-analyse et d'amélioration de leurs pratiques, les structures membres s'engagent à réaliser avec le/la résident.e un bilan partagé du séjour, permettant d'offrir des retours critiques sur l'ensemble des modalités de la résidence.

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires :
residence@ifturquie.org



